

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

C.C.A.S.



DELIBERATION
du Conseil d'Administration du
Centre communal d'action sociale
de la Commune de Saint-Martin-de-Londres

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-LONDRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérard BRUNEL, Président du CCAS

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Présents : Gérard BRUNEL – Emmanuelle BETEILLE – Luc BOUDON – Corinne COBOS – Guy GINER-LACROIX – Noely LAMOUCHE – Danielle SELENUS-GUEROT - Catherine TAILLAND

Absents excusés : Séverine LEBAS ayant donné pouvoir à Mme Corinne COBOS – Etienne HAYEM - Philippe DESMOND

Secrétaire de Séance : Guy GINER-LACROIX

DELIBERATION N° 2021-02 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

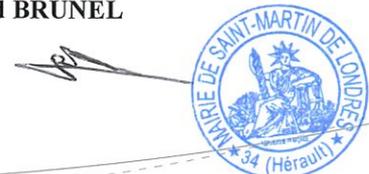
A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	1 459,92
Recettes (b)	3 100,00
Résultats de fonctionnement (c=b-a)	1 640,08
Résultat de fonctionnement reporté (N-1) (d)	4 900,84
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	6 540,92

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0,00
Recettes (b)	0,00
Résultats d'investissement (c=b-a)	0,00
Résultat d'investissement reporté (N-1) (d)	0,00
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	0,00

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Président du CCAS, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte administratif du CCAS 2020.

Le Maire, Président du CCAS
Gérard BRUNEL



Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 034-213402746-20210413-DELIB202102APPR-DE